



MARDI 16 JUIN 2020

APPEL À MOBILISATION DES SALARIÉ.E.S DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL !

➔ **Le 16 juin 2020, le secteur de la santé sera mobilisé dans le cadre d'une grande journée unitaire d'action nationale d'initiatives et de grève.**

Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité de la crise sanitaire qui a gravement impacté les personnels de santé qui, dans des conditions de travail dantesques, ont pris tous les risques, y compris vitaux, pour faire face courageusement à la pandémie du Covid 19. Cette crise a également mis à jour les graves insuffisances du système hospitalier tout entier soumis depuis des années à une politique libérale de restrictions budgétaires et de rentabilité à tout va, ce que dénoncent inlassablement les personnels de santé mobilisés jamais entendus jusqu'à ce jour par les gouvernements successifs de ces dernières années.

Depuis le 25 mai dernier, le Président de la République et son Gouvernement ont décidé de mettre en place une grande concertation, un "Grenelle", avec les professionnel.le.s de santé et les syndicats : le « Ségur de la Santé » qui devrait se poursuivre jusqu'à mi-juillet pour, selon Macron : *"Mettre en place un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières pour l'Hôpital et les EHPAD"*.

Le secteur social et médico-social, après avoir été "l'oublié et l'invisible" de la crise sanitaire, a fini par intégrer le « Ségur de la Santé » en présence des syndicats de salarié.e.s et d'employeurs comme NEXEM.

Cette crise sanitaire, n'a fait que mettre en exergue les graves difficultés que rencontrent depuis trop longtemps les salarié.e.s du social et du médico-social, un secteur sinistré car soumis lui aussi année après année aux politiques de restriction budgétaire drastique.

Moins médiatisé que le secteur hospitalier, celui-ci a été lui aussi en première ligne pour soutenir les populations les plus démunies, les plus précaires, le monde de la rue, les réfugié.es... Les salarié.e.s ont assuré la continuité d'accueil dans la protection de l'enfance et dans le secteur du handicap quand les établissements ne pouvaient fermer.

Presque toujours, les salarié.e.s ont dû mettre en œuvre ce travail social et de soins, souvent sans matériel de protection suffisant par manque de prévention et par pénurie coupable. Dans la plupart des établissements sociaux, les personnels ont répondu avec la plus grande conscience professionnelle et ont été contraints de faire face à la réorganisation des horaires et à une surcharge importante : travaux en 12 heures journalières, dépassements horaire hebdomadaire, annulation de congés, remises en cause des repos quotidien et hebdomadaire, etc.

Ainsi, on ne peut que constater que le Gouvernement a choisi la dérèglementation de l'organisation du travail jusqu'au 31 décembre 2020. Il se moque des risques graves pour la santé des salarié.e.s et des risques psychosociaux que cette crise sanitaire fait peser sur chacun.e (angoisse et stress liés au manque de protection sanitaire, fatigue professionnelle accrue...).



Cette crise sanitaire liée au Covid 19 vient confirmer la nécessité du travail social pour le mieux-être des populations fragiles, le maintien de la protection de l'enfance en danger, l'accompagnement social et sanitaire des personnes handicapées, le soutien aux personnes les plus précaires vivant sans ressource dans la rue ou dans des logements insalubres.

Depuis des années, le secteur social et médico-social vit de crises budgétaires et d'austérité économique planifiées par les ministères via les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Conseils départementaux, souvent relayées par les employeurs qui organisent des fermetures de services, des restructurations d'établissements, une surcharge des suivis, l'absence d'accompagnements professionnels, soumettant ces derniers à des injonctions paradoxales ou à des méthodes de management maltraitantes. Ces réorganisations contribuent à la perte de sens de nos métiers et de nos missions de protection et cette rationalisation budgétaire engendre la déqualification des professionnel.le.s tout comme leur flexibilisation à outrance...

Depuis des années, le travail des salarié.e.s est méprisé et déconsidéré au travers de salaires indignes sans rapport avec l'importance des tâches et des qualifications. Une prime Covid octroyée exceptionnellement ici ou là ne saurait compenser ce scandale de la rémunération des professionnel.le.s !

Cette situation devient de plus en plus insupportable ; en réaction, la mobilisation des salarié.e.s doit partout être massive afin qu'elles/ils soient enfin reconnu.e.s et respecté.e.s.



POUR LA CGT, LA RECONNAISSANCE DES SALARIÉ.E.S DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL, C'EST DÈS AUJOURD'HUI :

- ➔ La sécurité sanitaire pour toutes et tous, ce qui est un préalable non négociable ;
- ➔ L'ouverture de négociations salariales pour des augmentations de salaires substantielles et pérennes, seule véritable reconnaissance de la valeur de nos métiers ;
- ➔ Les moyens nécessaires aux établissements pour que chaque personne accompagnée puisse bénéficier de prises en charge humaines et matérielles auxquelles elles sont en droit de prétendre et que les salarié.e.s bénéficient de bonnes conditions de travail ;
- ➔ Le respect des qualifications et des compétences des professionnel.les du secteur social et médico-social, ainsi que de leur capacité, individuellement et collectivement, à déterminer ce qui est bon pour les personnes qu'ils/elles accompagnent ;
- ➔ La fin des politiques de rigueur budgétaire qui étranglent les établissements ;
- ➔ L'égalité professionnelle Femme/Homme ;
- ➔ L'arrêt de toutes les formes de management délétère pour les personnels ;
- ➔ Le retrait définitif de la réforme des retraites et de l'assurance chômage.



LE 16 JUIN,

TOUS ET TOUTES MOBILISÉ.S AVEC LA SANTÉ ET EN GRÈVE POUR NOS REVENDICATIONS ET UNE VÉRITABLE TRANSFORMATION SOCIALE !



Bulletin de contact et de syndicalisation
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 E-mail :

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur
www.sante.cgt.fr